

## Calendrier

---

Les inscriptions administratives en **Master 1** à Sciences Po Strasbourg s'effectuent en ligne **du 5 juillet au 31 août 2019**.

Les inscriptions administratives en **Master 2** à Sciences Po Strasbourg s'effectuent en ligne **du 5 juillet au 30 septembre 2019**.

Les dossiers d'inscription en Master 2 ne seront traités par le service de la scolarité de Sciences Po Strasbourg qu'à partir du **2 septembre 2019**.

## Procédure

---

- **1<sup>ère</sup> Etape : Acquittement de la Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC) :**  
<http://cvec.etudiant.gouv.fr/>
- **2<sup>ème</sup> Etape : Saisie de l'inscription administrative en ligne**

Si vous vous inscrivez pour la première fois à l'Université de Strasbourg :

<http://iaprime-accueil.unistra.fr>

Si vous vous réinscrivez à l'Université de Strasbourg :

<http://iareins-accueil.unistra.fr>

*Dans la grande majorité des cas, votre inscription pourra se faire intégralement en ligne. Si votre statut ne vous permet pas d'effectuer votre inscription en ligne (ex : étudiant en double diplôme), contactez le service de scolarité afin de connaître les modalités d'inscriptions alternatives*

Attention, pendant votre inscription vous aurez besoin de :

- **Votre numéro INE** ou identifiant national (indiqué sur les relevés de notes du baccalauréat ou sur vos anciens certificats de scolarité / relevés de notes si vous avez fréquenté une autre université française)  
*Si vous n'avez pas de numéro INE (étudiant titulaire d'un baccalauréat obtenu à l'étranger ou ayant suivi un cursus dans un établissement secondaire étranger), un numéro INE vous sera attribué lors de votre inscription. Notez-le et conservez-le précieusement, il vous sera le cas échéant utile pour activer votre espace numérique de travail.*
- **Votre carte bancaire** (pour le paiement en ligne des droits d'inscription)  
**Attention : Le paiement en ligne doit être effectué dès la saisie de votre inscription administrative. Il n'est pas possible de sauvegarder votre inscription et de revenir payer votre inscription en ligne plus tard.**
- **Votre numéro d'autorisation d'inscription** qui vous a été envoyé par mail s'il s'agit de votre première inscription à l'Université de Strasbourg ou  **votre numéro d'étudiant** s'il s'agit d'une réinscription.

---

*Remplissez les rubriques avec attention et vérifiez bien les éléments saisis avant de valider votre dossier. Une mauvaise information peut avoir une incidence sur les droits d'inscription à payer et la validation finale de votre inscription.*

---

➤ **3<sup>ème</sup> Etape : Paiement de vos droits**

Vous pouvez consulter les **frais d'inscription 2019/2020** sur le site internet de l'IEP :

<http://www.sciencespo-strasbourg.fr/sinscrire-a-liep/frais-dinscription/>

Plusieurs modes de paiement sont possibles. Toutefois, le **paiement des droits d'inscription en ligne** (en 1 fois ou 3 fois sans frais) est à privilégier pour sa simplicité, sa rapidité et sa sécurité. Il permet également un traitement plus rapide de votre dossier.

**Modes de paiement :**

- Règlement sécurisé en ligne par carte bancaire en 1 ou 3 échéances (**fortement conseillé**)
- Règlement par chèque

**Attention : le paiement différentiel par chèque rallonge les délais de traitement de votre dossier ! Privilégiez le paiement par carte bancaire, en ligne.**

➤ **4<sup>ème</sup> Etape : Dépôt des pièces justificatives en ligne**

Le **service numérique de dépôt des pièces justificatives (PJWEB)** vous permet de déposer en ligne les pièces demandées lors de votre inscription administrative en ligne et de suivre l'état d'avancement de votre dossier.

➤ **Connexion :**

Pour accéder au service numérique de dépôt vous devez cliquer sur le lien suivant :

<http://pjweb-accueil.unistra.fr>

Pour vous connecter, vous devez saisir :

- Votre identifiant et votre mot de passe d'accès à l'ENT
- Si vous vous inscrivez pour la première fois à l'Université vous devez activer votre ENT avant de déposer les pièces justificatives (voir procédure en suivant ce [lien](#))

**Calendrier de dépôt des pièces :**

Une fois votre inscription en ligne effectuée et la liste des pièces justificatives connue, vous devez déposer vos pièces via le service numérique dans **les plus brefs délais**. Le dépôt des pièces devra obligatoirement s'effectuer avant le 31 août 2019 pour les inscriptions en Master 1 et avant le 30 septembre 2019 pour les inscriptions en Master 2.

**Votre inscription ne pourra être validée et votre carte d'étudiant délivrée qu'après le dépôt de vos pièces justificatives.**

---

*ATTENTION : une inscription validée tardivement peut entraîner des retards ou difficultés dans certains domaines (ex : versement de la bourse, participation aux examens, inscription pédagogique,...)*

---

### **IMPORTANT ! Procédure de dépôt :**

- ❖ Numérisez les pièces justificatives demandées. Formats acceptés : pdf (sauf pour la photo), jpeg, jpg, png
- ❖ Vérifiez que chaque pièce soit lisible après numérisation. Les pièces jugées illisibles par le service de scolarité seront refusées, et vous devrez en fournir une nouvelle version.
- ❖ La photo d'identité doit respecter les mêmes normes qu'une photo d'identité classique :
  - Fond uni, de couleur claire
  - La tête doit être nue, les couvre-chefs sont interdits
  - Le sujet doit présenter son visage face à l'objectif
  - Le visage doit être dégagé ; les lunettes de vue ne doivent pas masquer le visage
- ❖ Connectez-vous au service, et pour chaque pièce demandée (statut « En attente »), déposez le fichier correspondant. La pièce passera alors au statut « Transmise ».  
**Attention !** Vous ne pouvez déposer qu'un seul fichier par pièce justificative. Pour les documents de plus d'une page, veuillez scanner l'intégralité dans un seul fichier.
- ❖ Si vous ne disposez pas de toutes les pièces, vous pouvez déposer celles dont vous disposez déjà et vous reconnecter ultérieurement pour compléter le dépôt des pièces restantes.  
Par la suite, le gestionnaire de scolarité validera ou refusera chaque pièce déposée (statut « Validée » ou « Refusée »). En cas de refus d'une pièce, un mail vous sera envoyé avec le motif du refus.

### **Contactez le service de scolarité de Sciences Po Strasbourg pour obtenir des renseignements**

---

A partir du 26 août 2019, vous pouvez contacter le service de scolarité de Sciences Po Strasbourg par mail à l'adresse [scolarite.iep@unistra.fr](mailto:scolarite.iep@unistra.fr) ou par téléphone au 03 68 85 83 75 ou 03 68 85 89 49

**Horaires :** du lundi au vendredi de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00